



Libres propos

Nos colonnes s'ouvrent à un enseignant-chercheur de la jeune génération, François Ravetta, spécialiste de physique et de chimie de l'atmosphère, membre de l'Institut Pierre Simon Laplace. Il reprend à son compte la création d'une institution internationale qui aurait pour mission, tout en s'appuyant sur les travaux scientifiques sur le climat de la planète, de proposer des politiques et fixer des règles aux Etats. Idée neuve ? Pas tout à fait. Profondément actuelle ? Certainement. Sensibilité personnelle et engagement d'une nouvelle génération, sans aucun doute (ndlr) !

Vers une organisation mondiale de l'environnement

par François RAVETTA

La question du changement climatique, élaborée au sein de la communauté scientifique et relayée par le Groupement Intergouvernemental sur l'Étude du Changement Climatique (GIEC)¹, est en train de trouver sa traduction économique du fait de l'augmentation durable du coût de l'énergie. Elle envahit aussi le débat public et nécessitera la mise en œuvre de politiques de long terme. Leur cohérence devrait être assurée par une organisation internationale aux compétences mondiales en matière d'environnement.

Actualité du GIEC

Créé en 1988 sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de l'Organisation Météorologique Mondiale, le GIEC a pour principaux objectifs de fournir un état des lieux de nos connaissances en matière de changement climatique et d'explorer les futurs possibles qui s'offrent à nous sur la base de divers scénarios économiques.

Comme le rappelle Jean Jouzel dans son intervention, cela a conduit à la publication de rapports, qui chacun marquent une

étape dans la prise de conscience de la réalité du changement climatique en cours et de la responsabilité de l'homme dans ce domaine. On est ainsi passé d'une simple hypothèse en 1990, à l'énoncé d'une forte probabilité en 1995, puis à l'affirmation d'une quasi-certitude en 2001.

Le quatrième rapport est en cours d'élaboration et sera publié en 2007. Mais l'actualité de la question du changement climatique réside peut-être moins dans l'approfondissement de nos connaissances scientifiques dans ce domaine que dans l'intérêt croissant que les décideurs commencent à lui porter. Le contexte économique est en effet en train d'évoluer rapidement du fait du renchérissement de l'énergie fossile, génératrice de CO₂. Si une pénurie de produits pétroliers n'est pas à craindre à l'échelle d'une génération, et si des causes conjoncturelles perturbent le marché des hydrocarbures, la tendance lourde est bien à une augmentation générale du coût de l'énergie. Il devient ainsi nécessaire et rentable de développer ou de renforcer d'autres filières de production d'énergie, et d'imaginer par exemple des industries de séquestration du gaz carbonique.

¹ <http://www.ipcc.ch/>

Une organisation mondiale de l'environnement ...

Cette prise de conscience politique et les intérêts économiques qui la sous-tendent conduiront certainement à l'élaboration de politiques internationales de limitation du changement climatique en cours. Celles-ci seront détaillées lors du cycle de conférences organisé par le MURS cette année. D'ores et déjà, on peut s'interroger sur la pertinence des institutions internationales actuellement en charge de la question du changement climatique.

Une structure comme le GIEC sera toujours nécessaire pour assurer un transfert permanent des connaissances du monde académique vers le grand public et les décideurs. Mais les conférences des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signée par tous les pays de la planète, ont déjà montré leurs limites lors de la mise en œuvre des accords de Kyoto, qui ne concernent ni les États-Unis, la Chine et l'Inde, et dont la portée, dans le temps et en termes d'objectifs, est très limitée. Ce type de conférences avait pourtant fait ses preuves en matière de lutte contre la destruction de l'ozone stratosphérique. A ce titre, la comparaison entre le problème dit du « trou d'ozone » et celui du changement climatique est instructive.

Spectaculaire, le « trou d'ozone » était simple à observer et à comprendre. Ce problème concernait un nombre limité d'acteurs et pouvait se résoudre à moyen terme à l'aide de politiques correctives. Le changement climatique est un phénomène beaucoup plus complexe dont les prémices sont délicates à observer. Il nous concerne tous, n'offre pas de solution évidente et nécessitera des politiques d'adaptation à long, voire très long terme.

L'observation dans les années 80 de la quasi-disparition de la couche d'ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique au printemps était en effet incontestable. L'identification des agents responsables de cette destruction, les CFC, fut rapide. Ces composés étaient produits par une vingtaine de groupes industriels, des produits de substitution moins nocifs existaient ou pouvaient rapidement être synthétisés, et des transferts de technologie furent organisés entre pays développés et pays en voie de développement. En conséquence, des accords internationaux (le protocole de Montréal en 1987, puis ses amendements successifs) furent rapidement signés et appliqués, avec pour objectif l'interdiction progressive de la production des CFC, sans conséquence sur l'organisation sociale, et un retour à l'équilibre naturel de la couche d'ozone stratosphérique à l'horizon 2050².

² Il existe en fait des liens entre ozone stratosphérique et changement climatique : d'une part les CFC qui détruisent l'ozone stratosphérique sont aussi de puissants gaz à effet de serre, d'autre part le réchauffement des basses couches de l'atmosphère s'accompagne d'un refroidissement de la stratosphère, ce qui retarde le retour à l'équilibre de cette dernière (cf « Préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire », rapport spécial du GIEC, 2005).

Le changement climatique est également un phénomène d'échelle planétaire potentiellement dangereux pour l'humanité. Mais, sa manifestation n'est pas spectaculaire lorsqu'il s'amorce et la responsabilité de l'homme ne se démontre pas facilement. C'est aussi un problème complexe à comprendre et à modéliser. Et, comme Jean Jouzel l'illustre très bien, il nous concerne tous. On ne saurait cette fois se contenter de demander à quelques industriels de limiter leur rejets de CO₂. Une prise de conscience individuelle du problème n'y suffira pas non plus. Elle pourrait même se révéler contre-productive en suscitant angoisse, culpabilité et sentiment d'impuissance. Car si nos modes de vie et de partage des richesses, naturelles et économiques, aux niveaux nationaux et internationaux sont en jeu, leur définition échappe en grande partie à l'action d'un individu isolé.

... pour répondre à un défi planétaire

Nous touchant tous, et pour longtemps, des politiques d'adaptation collective au changement climatique ne seront effica-

ces qu'à condition d'associer tous les pays et d'emporter l'adhésion de citoyens bien informés. On est là bien loin du mode d'organisation des « conférences des parties ». Le défi planétaire à long terme posé par le changement climatique et son caractère universel nécessitent plutôt une organisation pérenne aux compétences universelles, plaçant chaque Etat devant ses responsabilités vis-à-vis des générations futures et assurant une large publicité à ses débats. Cette Organisation Mondiale de l'Environnement à venir aurait pour principale mission d'assurer la cohérence des politiques nationales et internationales dans ce domaine. En complément d'autres organisations créées pour répondre à d'autres défis planétaires (Organisation Mondiale de la Santé, du Travail, du Commerce,...), ce lieu de débat constituerait un nouveau jalon sur le chemin d'une démocratie planétaire³ soucieuse des intérêts de tous. Elle ne serait évidemment efficace qu'à condition de se doubler d'un organe juridictionnel capable de sanctionner les Etats, briques élémentaires de notre « maison commune » mais souvent oubliées de notre avenir commun.

François Ravetta

*Maître de Conférences à l'Université Pierre
et Marie Curie (Paris 6)*

francois.ravetta@aero.jussieu.fr

29 septembre 2005

³ P. Lamy, « La démocratie-monde », Seuil, 2004.